



## COMMUNE DE CLANS

### EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-sept et le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : M. AUBERT Éric, AURRAN Robert, CHASSAGNE Andréa, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie,  
Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentée par Mme CAILLAUD.  
Absent : Mme SCHERHAG Marielle.  
Convocation du 17 mars 2017

*Nb de membres : 13  
Présents : 12  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre :  
Abstention :*

#### **Délibération n° 2017\_10D : Création d'une zone mellifère**

Le Maire présente à l'Assemblée Délibérante l'avant-projet sommaire concernant la création d'une zone mellifère à l'entrée du village en insérant visuellement le parking du Puy.

Il propose au Conseil Municipal de candidater à l'appel à projets lancé par les services de la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de L'AGENDA 21.

Effectivement il précise que cette action s'inscrit dans :

- La mise en place d'une gestion écologique des espaces verts et naturels de NCA, et notamment la diminution de l'usage de produits phytosanitaires et pratiquer un débroussaillage respectueux de l'environnement,
- Le développement du patrimoine naturel communal, en contribuant à la protection de la faune et sensibiliser ainsi le public et les acteurs du territoire à la protection de la biodiversité,
- La dynamisation de l'agriculture et de l'élevage en favorisant la culture locale et bio des apiculteurs

Le montant de l'aménagement s'élève à 5 470.89 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE les travaux de création d'une zone mellifère pour un montant de 5 470.89 € HT,
- SOLLICITE la Métropole Nice Côte d'Azur et son programme Agenda 21 pour une subvention de 80% du montant H.T.,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents à cet effet

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



LE MAIRE  
Roger MARIA